

Dans le domaine de la pêche, le Canada favorise la consultation et la collaboration à l'échelle internationale, ainsi qu'en fait foi son activité au sein de la Division de la pêche de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture de l'ONU, et de la Commission Codex Alimentarius, laquelle s'intéresse aux normes mondiales pour la qualité des aliments.

Depuis 1967, le Canada s'identifie plus étroitement à la pêche internationale, car il fait maintenant partie du Conseil international pour l'exploration de la mer. Créé à Copenhague en 1902, alors qu'il s'est vu confier la tâche de coordonner la recherche internationale sur les mers, notamment les eaux de l'est de l'Atlantique Nord, le Conseil a fourni, ces dernières années, un appui scientifique des plus appréciable au Comité de la recherche et de la statistique, de la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique. À part le Canada, 16 autres pays sont représentés au Conseil, savoir: la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la République fédérale d'Allemagne, la Hollande, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, la Pologne, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique.

**L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.**—L'Office des recherches sur les pêcheries a été créé sous l'autorité d'une loi fédérale (S.R.C. 1952, chap. 121), à des fins de recherches fondamentales et de recherches appliquées sur les éléments de la faune et de la flore aquatiques du pays, leur milieu et leur exploitation. Cet Office procède directement de l'un des plus anciens organismes scientifiques du Canada (1898), qui était en même temps l'un des premiers organismes nationaux de recherche en Amérique du Nord dont l'État ait confié la surveillance à un bureau scientifique indépendant.

En vertu de sa loi organique, l'Office relève du ministère des Pêcheries. L'Office proprement dit se compose d'un président titulaire qui est nommé par le gouverneur en conseil et qui a le statut de fonctionnaire fédéral, et «d'au plus dix-huit membres bénévoles» désignés à titre honoraire par le ministre des Pêcheries pour une période de cinq ans. La loi précise que «la majorité des membres de l'Office, non compris le président, doivent être des savants, et que les autres membres de l'Office doivent représenter le ministère et l'industrie de la pêche». Les hommes de science qui font partie de l'Office sont choisis dans les universités et les organismes privés de recherche du pays; ils comprennent des spécialistes des disciplines qui se rattachent au travail de l'Office. Les représentants de l'industrie sont choisis parmi les hommes d'affaires éminents du pays qui possèdent une connaissance intime de la pêche et de l'industrie qui l'exploite. Habituellement, le ministère des Pêcheries est représenté par un haut fonctionnaire en poste à Ottawa. Les membres de l'Office remplissent des fonctions à la fois consultatives et administratives. Les fonctions consultatives sont déléguées en premier lieu à des commissions régionales qui se livrent à des études sur place, puis font rapport à l'Office pour les opérations et les programmes d'ordre scientifique en vue de les améliorer. Les fonctions administratives relèvent d'une commission exécutive élue par les membres de l'Office, subordonnée à l'approbation du ministre.

Les opérations de l'Office sont très décentralisées, seul un personnel administratif restreint, chargé de la supervision et de la publication de documents restant à Ottawa. Les fonctions du bureau d'Ottawa comprennent l'administration d'un programme de subventions destiné à encourager les recherches universitaires dans le domaine des sciences marine et aquatique. L'Office emploie environ 900 personnes, dont 250 sont des investigateurs scientifiques.

**Biologie.**—Le programme d'action de l'Office dans le secteur biologique a pour but d'accroître les connaissances fondamentales concernant les vastes richesses vivantes des eaux salées et des eaux douces du Canada. Il comprend des études sur le cycle évolutif, la composition et le comportement de la faune aquatique; ces études visent à fournir une base vraiment scientifique aux programmes de conservation et de gestion des espèces d'importance commerciale pour la pêche, y compris le homard, le crabe, la crevette, l'huître, la pétoncle, la palourde, certains mammifères marins et d'autres espèces d'animaux aquatiques bien connues et importantes du point de vue commercial, notamment le saumon, la